



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 20 Mai 2021 à 19 H 30

Le vingt Mai deux mille vingt-et-un, à dix-neuf heures trente, les membres composant le Conseil Municipal de SAINTE-COLOMBE (Rhône) se sont réunis à la Verrière des Cordeliers, sous la présidence de Monsieur Marc DELEIGUE, Maire, après avoir été dûment convoqués dans les délais légaux le 12 Mai 2021.

Avis de la tenue de la présente réunion a été affiché le jour même de l'envoi des convocations sur le panneau officiel de la mairie.

Présents (Dix-sept) :

M. Marc DELEIGUE, M. Stéphane ROBERT, M. Guy VACHON, Mme Marine MATA, Mme Caroline MUSCELLA, M. Pascal DANCETTE, Mme Marie-Thérèse MORAND, M. Jacques REGNIER-VIGOUROUX, Mme Corine CHABORD, Mme Lucie DANCETTE, M. Jean-Marc PALLET, Mme Linda LAURO, M. David LESUR, Mme Nadine EUKSUZIAN, M. Jacques PRAT, M. Jean-Pierre MALSERT, Mme Catherine JEANTROUX

Absents au moment du vote (deux dont deux pouvoirs) :

Mme Marion CHOFFEL donne pouvoir à Mme Marine MATA

M. Yves DELORME donne pouvoir à M. Marc DELEIGUE

Secrétaire de séance : M. Jacques REGNIER-VIGOUROUX

Délibération n° 2021.025 : Vidéoprotection Phase 1 – Centre Bourg : Demande de subvention auprès de la Préfecture du Rhône au titre de la DETR et du Conseil Départemental du Rhône au titres des appels à projets

Monsieur le Maire informe les membres de l'assemblée délibérante que la collectivité a pour projet l'installation d'une vidéoprotection et qu'il convient de solliciter la Préfecture du Rhône au titre de la DETR (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux) ainsi que le Conseil Départemental du Rhône au titre des Appels à projets pour l'attribution de subventions concernant la vidéoprotection Phase 1 sur le Centre-bourg pour un montant de 138 453.00 € HT soit 166 143.60 € TTC.

Dépenses de l'installation des caméras	Montant HT	Montant TTC
Caméras : points vidéo	95 130.00 €	114 156.00 €
Locaux techniques : LTV et Police	33 323.00 €	39 987.60 €
Fibre optique Multiservice	10 000.00 €	12 000.00 €
Total	138 453.00 €	166 143.60 €

Plan de financement

Subvention DETR	40 %	55 381.20 € HT
Subvention Département	30 %	41 535.90 € HT
Autofinancement	30 %	41 535.90 € HT
Total	100%	138 453.00 € HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à 18 voix POUR – 1 voix CONTRE (Mme Caroline MUSCELLA) :

- **APPROUVE** le projet d'installation d'une vidéoprotection Phase 1 - Centre-bourg pour un montant de 138 453.00 € HT soit 166 143.60 € TTC
- **SOLLICITE** une demande de subvention auprès de la Préfecture du Rhône au titre de la DETR à hauteur de 40 % soit un montant de 55 381.20 € et du Conseil Départemental du Rhône au titre des Appels à projet à hauteur de 30 % soit un montant de 41 535.90 €



Pour extrait conforme,
A Sainte-Colombe, le 20 Mai 2021

Le Maire,
Marc DELEIGUE

Apposition le 7 juin 2021